



CENTRE DE DROIT  
BANCAIRE ET FINANCIER

# Journée 2008 de droit bancaire et financier

Mercredi 5 novembre 2008

Centre International de Conférences Genève (CICG)

Crise financière  
Gestion de fortune  
Placements collectifs  
Responsabilité pénale  
Sûretés

Sous la direction de  
Luc Thévenoz et Christian Bovet



UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE

FORMATION CONTINUE



CENTRE DE DROIT  
BANCAIRE ET FINANCIER

- 8:30 *Accueil des participants, remise de la documentation, café et croissants*
- 9:00 *Ouverture de la journée*  
**Luc Thévenoz**, professeur à l'Université de Genève, directeur du Centre de droit bancaire et financier, président de la Commission des offres publiques d'acquisition
- 9:10 **Comment la récente crise des marchés financiers va-t-elle modifier la réglementation et la surveillance des banques?**  
**Philipp M. Hildebrand**, docteur en économie, vice-président de la direction générale, Banque nationale suisse  
**Anne Héritier Lachat**, docteure en droit, chargée de cours à l'Université de Genève, membre de la Commission fédérale des banques et du conseil d'administration de la FINMA  
*Débat*
- 10:10 **Chronique de la jurisprudence et de la pratique administratives**  
**Christian Bovet**, professeur à l'Université de Genève, doyen de la Faculté de droit, vice-président de la Commission fédérale de la communication
- 10:40 *Rafraîchissements*

11:10

**Sûretés sur les titres détenus auprès d'une banque en Suisse:  
nouvelles possibilités selon la loi sur les titres intermédiés**

**Bénédict Foëx**, professeur à l'Université de Genève, membre de la commission de direction du Centre de droit bancaire et financier

*Questions et discussion*

11:50

**Chronique de la jurisprudence civile**

**Nicolas de Gottrau**, docteur en droit, avocat, Python & Peter, Genève

12:30

*Déjeuner*

13:45

**Société ou placement collectif?  
Réflexion sur le champ d'application de la loi sur les placements collectifs**

**Lionel Aeschlimann**, avocat, Schellenberg Wittmer, Genève

Commentaires de **Jean-Baptiste Zufferey**, professeur à l'Université de Fribourg, membre de la Commission fédérale des banques et du conseil d'administration de la FINMA

*Questions et discussion*

Centre International de Conférences Genève – CICG  
(17, rue Varembe, Genève)

14:30 **Sur qui tombe le couperet du droit pénal? Responsabilité personnelle, responsabilité hiérarchique et responsabilité de l'entreprise**

**Ursula Cassani**, professeure à l'Université de Genève, membre de la commission de direction du Centre de droit bancaire et financier

*Questions et discussion*

15:15 **La détermination du dommage dans la responsabilité du gérant de fortune**

**Benoît Chappuis**, docteur en droit, chargé de cours à l'Université de Fribourg, avocat, Lenz & Staehelin, Genève

**Gerhard Auer**, expert-comptable diplômé, Figest Conseil SA, Genève

*Questions et discussion*

16:00 *Fin de la journée*

La Journée 2008 de droit bancaire et financier  
s'inscrit dans le cadre de la formation continue universitaire  
([www.unige.ch/formcont](http://www.unige.ch/formcont))

## Renseignements pratiques

### Lieu de la Journée

Centre International de Conférences Genève – CICG (Varembé)  
17, rue Varembé  
1211 Genève 20  
Tél. +41 (22) 791 91 11

Accès par : – tram 15 ou 13 direction “Nations”, arrêt “Nations”  
– bus 5 direction “Palexpo/Aéroport”, arrêt “Vermont”  
– bus 8 direction “Appia/OMS”, arrêt “UIT”

Le plan d'accès détaillé se trouve sur [www.cicg.ch](http://www.cicg.ch).

Un parking payant se trouve sur la rue Varembé (proximité du bâtiment UIT).

### Emolument de participation

L'émolument de participation est de CHF 580.–. Il est réduit à CHF 260.– pour les étudiants et assistants des universités et pour les avocats-stagiaires, sur présentation d'un justificatif. Il comprend la documentation distribuée sur place, le livre qui sera expédié dès sa parution, ainsi que le repas et les rafraîchissements. Une facture sera envoyée dès réception de l'inscription.

En cas de dédite reçue le vendredi 17 octobre 2008 au plus tard, l'émolument est remboursable sous déduction d'une taxe administrative de CHF 50.–. Aucun remboursement n'est possible en cas de dédite ultérieure. La personne inscrite peut en tout temps annoncer au secrétariat qu'elle sera remplacée par une personne de son choix.

### Exposés et documentation

Les exposés et discussions ont en principe lieu en français. Leurs plans et autres documents utiles seront distribués aux participants sur place. Les exposés seront publiés à bref délai par les éditions Schulthess Médias Juridiques SA dans les Publications du Centre de droit bancaire et financier. L'ouvrage, dont le prix est compris dans l'émolument de participation, sera adressé aux participants dès sa parution.

## Inscription

Je m'inscris à la **Journée 2008 de droit bancaire et financier** et m'engage à verser la somme de

- CHF 580.–
- CHF 260.– pour les étudiants et assistants des universités et pour les avocats-stagiaires

dès la réception de la facture adressée par le Centre de droit bancaire et financier

Nom : .....

Titre : .....

Entreprise : .....

Adresse pour l'envoi postal :  privée ou  professionnelle

.....

.....

.....

E-mail : .....

Téléphone : .....

Fax : .....

Date et signature : .....

Le bulletin d'inscription est à faxer au +41 (22) 379 86 62 ou à expédier par courrier postal à notre adresse ci-dessous. Vous pouvez également vous inscrire par e-mail ([cdbf@droit.unige.ch](mailto:cdbf@droit.unige.ch)).

**Le nombre de places étant limité, il est recommandé de s'inscrire avant le vendredi 3 octobre 2008**

*Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de :*

M. Gervais Muja  
Centre de droit bancaire et financier  
Université de Genève – Uni Mail  
CH-1211 Genève 4  
Tél. +41 (22) 379 86 52  
Fax +41 (22) 379 86 62  
[Gervais.Muja@droit.unige.ch](mailto:Gervais.Muja@droit.unige.ch)